



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 31-03-2026 /

Dossier complet le : 31-03-2026 /

N° d'enregistrement : 015989/KK P

1 Intitulé du projet

PROJET DE REALISATION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS, COMMERCES ET DE BUREAUX

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

NEXITY PAYS BASQUE

Raison sociale

NEXITY

N° SIRET

82095698500023

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

STECKLER

Prénom(s)

Margot

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la création de plusieurs bâtiments collectifs, situés Route de Capbreton au niveau du chemin de YANS, sur la commune de Benesse-Maremne (40). L'aménagement se divise en deux terrains séparés par une route. Il est situé sur plusieurs parcelles cadastrales de la section AB, toutes en zone urbaine. Pour le terrain 1, les parcelles concernées sont : n°26, n°522, n°1279, n°1282 et n°1291. Pour le terrain 2, les parcelles concernées sont : n°379, n°1281, n°1283, n°1284 et n°1290,. La superficie totale est de 17 164 m². Le terrain 1, accueillera un projet de construction d'un cinéma et de bâtiments tertiaires. Le terrain 2, quant à lui, est destiné principalement à la mise en place de logements et de bâtiments tertiaires. Le projet est divisé en deux phases, ainsi une partie du terrain 1 à l'est, la zone nord n'est pas concernée dans le cadre de ce dossier. Des stationnements sont prévus sur chacun des terrains ; le nombre total de places étant de 186, celui-ci dépasse la limite de 50 et rend ainsi le projet soumis à la présente étude au cas par cas. Le projet sera desservi par la Route de Capbreton au sud de l'aménagement, puis via le Chemin de Yans, permettant l'accès à l'ensemble des bâtiments. Ce chemin sépare les terrains 1 et 2.

4.2 Objectifs du projet

Cette opération d'aménagement, destinée à créer 3 bâtiments lors de cette phase et 2 bâtiments lors de la phase 2 (à confirmer pour la phase 2). L'un des bâtiments présent en phase 1 correspond à des appartements venant étoffer l'offre de logements sur le territoire de Benesse-Maremne. L'objectif est de dynamiser la ville via la mise en place d'une zone de loisirs comprenant notamment un cinéma, située à 400 m de la gare de Benesse-Maremne. Depuis 2011, le rythme de croissance de la population a augmenté (2 310 habitants en 2011, 3 733 habitants en 2022). La commune voit également son nombre de logements croître depuis 2011, avec 955 nouveaux logements construits entre 2011 et 2022, toutes catégories confondues. Le projet vise à répondre à cette évolution à l'échelle communale. Cet aménagement s'inscrit en continuité avec la matrice urbaine existante.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase chantier suivra les étapes habituelles suivantes : - phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives, puis abattage et exportation des ligneux sélectionnés au préalable et présents au niveau de l'emprise de la zone aménagée ; - phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose des voiries, des zones d'infiltration ; - phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphonie), des réseaux humides (eaux usées, eaux pluviales et eau potable) et des mesures de protection incendie ; - phase de finition : plantations des herbacées et des arbres des espaces verts communs, candelabre, revêtements. Après réalisation des travaux, il sera établi un plan dit de recensement précisant l'ensemble des détails de VRD en XYZ et la pose des bornes pour l'établissement des plans de ventes. Au préalable, lors des travaux, les relevés de recensement seront faits conformément aux nouvelles normes et notamment à l'arrêté du 15/02/2012 modifié, relatif à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens, ou subaquatiques de transport ou de distribution.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation du projet, qui prévoit la création de plusieurs bâtiments répartis sur deux terrains permettant une activité économique, sociale et un lieu de vie avec habitations, sera organisée de manière à garantir le bon fonctionnement des usages prévus et la maintenance des infrastructures. Les bâtiments, les espaces verts, les voiries et les réseaux secs et humides seront entretenus régulièrement afin d'assurer leur sécurité, leur fonctionnalité et leur conformité réglementaire. Leur conception et leur entretien prennent en compte les caractéristiques du site et les enjeux relevés lors des études (traitement libre des espaces verts, multi-strate et multi-spécifique). Les aires de stationnement et les espaces communs feront l'objet d'un suivi pour maintenir la qualité d'usage et l'attractivité de la zone, tandis que des mesures de surveillance environnementale pourront être mises en place pour limiter les nuisances et protéger la biodiversité. Concernant la gestion des eaux de ruissellement, elles seront gérées par infiltration par la mise en place de lagune dans le cadre de leur traitement et leur infiltration à l'intérieur du projet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier Loi sur l'Eau : Déclaration ; - Permis d'aménager ; - Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cadastrale du projet / Surface imperméabilisée Nombres de terrain Superficie des terrains	(17 164/ 7232, m ²) (2, terrains) (7 404 et 9 760, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le PLU de la commune de Benesse-Maremne est le document d'urbanisme en vigueur pour ce projet et il le classe en zone U (zone urbaine).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet ne se trouve inscrit dans le perimetre d'aucune ZNIEFF. La plus proche est situee a 900 m au sud du projet (ZNIEFF de type I Marais d'Orx et Casier Burret) (cf. cartographie en page 26 du pre-diagnostic ecologique en annexe 2 de la note d'incidence environnementale jointe au dossier).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par un arrete de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) a été établi dans les Landes dans le cadre de la directive 2002/49/CE, couvrant les grandes infrastructures routières et ferroviaires pour la 4ème échéance (2022-2027). Toutefois, l'emprise du projet ne figure sur aucune carte de bruit stratégique et n'appartient à aucune zone d'exposition identifiée. Il n'existe donc pas de PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection des monuments, ni dans un périmètre de protection archéologique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet ne se situe au sein d'aucune ZHIM (Zone Humide d'Importance Majeure) ou zone humide à l'échelle du SDAGE Adour-Garonne (cf. figure 2). Le diagnostic zones humides réalisé en mars 2025 a conclu à l'absence de zone humide floristique à l'ouest. Le site est composé de podzols, cas particulier. Une étude hydromorphologique a été réalisée. 705 m ² de zones
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Benesse-Maremne n'est pas soumise à un PPR (cf page 36 de l'examen au cas par cas).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé sur un site ou des sols pollués d'après les données disponibles sur les bases BASOL et CASIAS. Le site potentiellement pollué le plus proche est un ancien atelier de travail du bois (SSP3776857), situé à 1 000 m du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de Benesse-Maremne ne se situe pas en zone de répartition des eaux (ZRE).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'intercepte aucun périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau (source : AtlaSanté, Nouvelle-Aquitaine). Le périmètre de protection le plus proche est situé à 400 m au nord-ouest du projet.
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le projet est situé dans le site inscrit étangs landais sud (AC213001045720021).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans un site Natura 2000. La plus proche est situee a 900 m au sud du projet (Natura 2000 directive habitat Zone humide associees au marais d'Orx et Natura 2000 directive oiseaux Domaine d'Orx) (cf. cartographie en page 26 du pre-diagnostic ecologique en annexe 2 de la note d'incidence environnementale jointe au dossier)
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans un site classe. Aucun site classe n'est present dans un rayon de 3 km autour du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement d'eau n'est prevu dans le cadre du projet d'aménagement.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les travaux de pose des reseaux enteres seront realises de preference en periode de basses eaux (d'aout a decembre), afin de limiter les risques de rabattement de nappe. Il est a noter que lors de la periode de hautes eaux, l'expertise menee par la societe ENVOLIS a mis en evidence la presence d'une nappe superficielle presente a 0,25 m/TN au plus haut au mois de decembre. Des
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Lors de la phase de terrassement du chantier, la terre provenant des decapages sera repandue sur les terrains ou evacuee. Un apport de materiaux de construction est prevu.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet d'aménagement est en adéquation avec les équipements des divers réseaux. En effet, un raccordement au réseau existant est prévu pour les eaux usées et l'eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	L'opération d'aménagement entraînera l'altération/destruction des habitats naturels situés au droit des surfaces imperméabilisées (voiries, futures habitations, etc.) qui sont également le support de la faune recensée sur site. Cependant, des mesures d'évitement et de réduction seront appliquées par le porteur de projet (cf. note d'incidence environnementale
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé au sein d'un site Natura 2000, les habitats inscrits sur les sites à proximité ne correspondent pas à ceux du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'emprise du projet engendre la consommation d'espaces naturels à savoir une prairie mésophile parsemée de feuillus, roncier, zone débroussaillée, landes à fougère aigle et une zone rudérale. Cependant, un travail important a été réalisé afin de fournir un effort d'évitement : 15 arbres sur 50 sont évités (la majorité des enjeux sont liés à l'arbore), évitement total des landes à fougère aigle
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La plus proche ICPE est située à 700 m à l'ouest du projet. Il s'agit d'une déchetterie (SIRET : 25400197700035), en exploitation avec titre et non SEVESO (Source : Georisques).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Benesse-Maremne est exposée à plusieurs risques naturels, dont le retrait-gonflement des argiles (aléa faible à moyen), la remontée de nappe et le risque feu de forêt avec obligation de débroussaillage (source : Georisques). Elle est également concernée par un aléa sismique faible, des mouvements de terrain et un potentiel radon faible ne nécessitant pas de mesures
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La conversion des sols en habitations et zone tertiaire engendre une augmentation locale minime du trafic. En effet, le projet comprend 5 batiments (phase 1 et 2), soit un trafic supplémentaire d'environ 110 a 120 vehicules par jour, soit 350 personnes. Cette hausse de trafic pourra donc etre absorbee par le reseau existant (route de Capbreton et chemin de Yans). Ponctuellement, la circulation des engins de chantier lors de la phase travaux
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux (defrichement, terrassement, raccordement aux divers reseaux), la circulation et l'usage d'engins et vehicules motorises provoqueront des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	En phase travaux (defrichement, terrassement, raccordement aux divers reseaux), la circulation et l'usage d'engins et vehicules motorises provoqueront des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations legeres seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature a impacter l'environnement du projet ni le sous-sol au regard de la nature sableuse du substrat
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Des vibrations legeres seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature a impacter l'environnement du projet ni le sous-sol au regard de la nature sableuse du substrat
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Des emissions lumineuses nocturnes seront produites par les futures habitations et au niveau de la voirie commune. Celles-ci viendront s'ajouter a celle des habitations d'alentour. Neanmoins, le rayonnement sera oriente vers
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Des emissions lumineuses nocturnes seront produites par les futures habitations et au niveau de la voirie commune. Celles-ci viendront s'ajouter a celle des habitations d'alentour. Neanmoins, le rayonnement sera oriente vers
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier, les engins utilises provoqueront l'emission de gaz d'echappement et de poussieres lors de leur deplacement et de leur usage. Cependant, cette nuisance sera strictement limitee a la duree du chantier (incidence temporaire). En phase d'exploitation, la circulation des vehicules engendrera egalement le rejet de gaz d'echappement. Neanmoins, ces incidences ne sont pas de nature a degrader la qualite de l'air au niveau
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les batiments seront assainis par un reseau d'eaux usees.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les dechets qui pourraient etre generes lors de la phase chantier seront stockes de maniere controlee puis pris en charge au sein des filieres de traitement adaptees. En phase exploitation, la collecte des dechets menagers sera realisee via des conteneurs enterres ou semi-enterres.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	La conversion du terrain en lotissement et batiments collectifs modifiera la vision paysagere du site etant donne son etat actuel (prairie). Le projet s'insere neanmoins dans un contexte deja urbanise. L'aménagement paysager prevu permet d'assurer une transition paysagere entre espaces boises / ruraux et urbains, une reduction inter-visibilites entre les futurs batiments et les maisons diverses actuelles et une
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La mise en place de cet aménagement amene a reconsiderer le terrain du projet vers une zone a usage d'habitations, de commerces, de bureaux et de loisir. Pour rappel, le perimetre du projet est a vocation urbaine (zone U du PLU).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Une analyse des projets existants ou approuvés a été réalisée dans un rayon de 2 km autour du projet (cf. page 38 de l'examen au cas par cas). Au sein de ce périmètre, dix projets sont soumis à examen au cas par cas et sept à évaluation environnementale. Parmi ces dix-sept projets, quinze ont effectivement été réalisés et deux sont caducs ; ces derniers ne sont donc pas susceptibles de générer des incidences cumulées avec le projet d'aménagement. Un seul projet est ainsi susceptible d'engendrer des incidences cumulées. Il s'agit d'un projet de défrichement en vue de la construction d'un lotissement, situé à environ 300 m du projet de réalisation de commerces et de bureaux. Les effets cumulés potentiels sont principalement liés à la proximité spatiale entre ces deux opérations, à la consommation d'espaces naturels et à l'artificialisation

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

cf note d'incidence

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction liées à l'élaboration du projet sont consultables au sein de la note d'incidence environnementale en Annexe 5 (cf. partie 2. Analyse des incidences du projet sur l'environnement, pp. 42-49).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est en accord avec les documents d'urbanisme de la commune (PLU) et vient densifier l'offre de logement et répondre aux besoins de la commune en apportant des services comme le cinéma ou des terrains de sport. Il ne remettra pas en cause la conservation des habitats et des populations faunistiques et floristiques locales, grâce aux mesures correctives employées. Le projet n'entraîne pas d'incidence notable en ce qui concerne les habitats et/ou les espèces des sites Natura 2000 ainsi que des ZNIEFF les plus proches. Les eaux usées seront raccordées au réseau souterrain existant. Le maintien d'espaces verts et d'arbres ainsi que la plantation d'essences locales permettent le maintien des continuités écologiques (déjà dégradée auparavant). Considérant tous ces éléments, le projet ne génère pas d'incidence significative sur

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom HURDEBOURCQ

Prénom Julien

Qualité du signataire Mandataire

À Gujan-Mestras

Fait le 30-03-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)